



Le ministre de la Justice Jean Renel Sanon sera convoqué, jeudi, par la commission de justice du Sénat pour expliquer le bien fondé du communiqué qu'il a publié, le dimanche 10 février, mettant en garde les journalistes contre toutes formes de « diffamation » pendant la période carnavalesques, a appris Haiti Press Network.

C'est le président de ladite commission, le sénateur Pierre Franky Exius qui a annoncé la convocation du garde des sceaux de la République pour jeudi.

« Nous sommes préoccupés au Sénat par la décision du ministre Jean Renel Sanon d'appliquer un décret 'illégal' à l'endroit de la presse. Les journalistes doivent exercer librement

leur métier, selon la constitution de 1987 », a déclaré le parlementaire.

Vexé par la mise en vigueur de cet arrêté daté du 31 juillet 1986 sur la diffamation, Pierre Franky Exius qualifie d' « ingérence » la décision de Me Jean Renel Sanon qui, selon le parlementaire, s'est laissé guidé par le pouvoir qui cherche à réduire la presse au silence.

Pour avoir des arguments pour affronter le ministre Sanon, le sénateur Pierre Franky Exius invitera mercredi les associations de médias : l'association nationale des médias haitiens (ANMH), association des médias indépendants (AMI) et association des journalistes haitiens (AJH) pour un échange d'abord.

Plusieurs associations de médias et de journalistes avaient dénoncé le communiqué du ministère de la justice qui, selon elles, revêt d'une forme de persécution « voilée » du gouvernement à l'égard des travailleurs de la presse.

Le ministre de la justice Jean Renel Sanon, lui, s'est toujours inscrit en faux contre la réaction des associations de médias.

« Il n'y a pas de velléité à attaquer la presse. Les travailleurs de la presse sont des partenaires obligés que l'on respecte », a réagi le ministre Jean Renel Sanon.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Twitter : @hpnhaiti / @sfdorcilus